

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu code de l'éducation, ses livres Ier, II, III et IV not. art. L.331-1, L.335-6 et L.335-14, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau IV et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 33413 VAE de l'Examen MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 4, Spécialité ACCUEIL-RECEPTION est constitué comme suit pour la session 2018-10 :

PRESIDENT

M. JEROME MUZARD
Inspecteur de l'Education Nationale hors classe

RECTOR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

VICE PRESIDENT

M. JOACHIM HERMET
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

LPO HOTELIER-TOURISME TALENCE CEDEX
HOTEL-REST OPTION SERV ET ACCUEIL

MEMBRE(S) DE L' ENSEIGNEMENT

Mme SOPHIE EYHERAGUIBEL
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

SEP LPO HOTELIER TOURISME TALENCE CEDEX
LETTRES ANGLAIS

M. MIKAEL FEITO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

SEP LPO HOTELIER TOURISME TALENCE CEDEX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

MEMBRE(S) DE LA PROFESSION

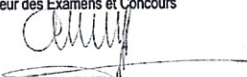
Mme SEVERINE DUHAMEL

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 24 septembre 2018

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours


Olivier HARMEL